

l'Union soviétique au Conseil de sécurité, ont, pour une large part, empêché l'Organisation des Nations Unies de réaliser les objectifs qu'on lui avait fixés relativement à la suppression de toute agression, le droit de veto, invoqué à l'occasion par les Russes, ayant paralysé le Conseil de sécurité. Ces événements firent sur les esprits une si forte impression que, depuis un an, nombre de personnes ne voyaient plus dans l'ONU qu'un organisme voué, comme la Société des Nations, à l'échec. On alla même jusqu'à proposer la création de quelque autre organisme dont seraient exclus la Russie et les pays qui gravitent dans son orbe. L'impuissance à fournir un moyen de réprimer ou de repousser l'agression a porté le Canada et d'autres pays amis à s'unir aux termes du Traité de l'Atlantique-Nord, entente qui vise, nous le savons tous, à nous protéger contre la menace communiste.

L'invasion soudaine de la Corée du Sud par les forces communistes du Nord, nanties d'armes que leur avait fournies la Russie, s'est produite à un moment inattendu alors que le Conseil de sécurité siégeait sans les représentants soviétiques, qui venaient de se retirer en guise de protestation. Il est heureux également qu'à l'époque de cette attaque, une commission des Nations Unies siégeât à Séoul, en Corée, ce qui lui permit de présenter rapidement un rapport *de visu* sur les événements. Le Conseil de sécurité a, par conséquent, reçu des renseignements sûrs qui lui ont permis d'agir; il n'a pas tardé à prendre les mesures voulues pour repousser cette attaque armée et restaurer la paix et la sécurité internationales. Heureusement aussi, l'une des grandes puissances alliées, les États-Unis, occupait dans l'océan Pacifique une position qui lui a permis d'envoyer des troupes sans retard au front coréen. Avec l'aide de l'Australie, les Américains se sont portés à la rencontre de l'envahisseur.

Cet exemple d'initiative, venant d'une grande nation telle que les États-Unis, nous a réconfortés et nous ne sommes plus exposés à craindre que l'Organisation des Nations Unies lâche la partie. De plus, l'opinion mondiale à l'égard des Nations Unies va peut-être changer à la suite de ces événements. Le geste des États-Unis, appuyé par les autres membres des Nations Unies, comme il le sera sûrement, marquera sans doute une étape importante dans l'histoire de l'Organisation et il saura convaincre les agresseurs qu'en envahissant un territoire voisin, ceux-ci ne feront qu'attirer sur leurs têtes les forces concertées des nations éprises de paix.

En qualité de membre des Nations Unies et de signataire du pacte de l'Atlantique-Nord,

le Canada a déjà consenti aux fins de la défense des dépenses infiniment supérieures à celles destinées aux mêmes fins en temps de paix. Nous nous souvenons tous des montants énormes qui furent votés à la dernière session du Parlement. La ligne de conduite du Canada,—cette ligne de conduite fut amplement débattue à l'époque et tous semblaient la connaître et l'approuver,—consistait tout d'abord à assurer la défense de notre pays, puis à fournir les moyens nécessaires pour lever et armer une force civile en cas de conflit général, au lieu de maintenir une armée permanente.

La situation en Corée offre donc au Canada un problème immédiat et sérieux, car nous n'étions pas prêts à participer à une campagne de ce genre. Nous avons pu, toutefois, envoyer en Orient certains navires de guerre qui se trouvaient alors dans le Pacifique. Nous avons aussi chargé le service de transport de notre force aérienne de participer à la tâche importante qui consistait à maintenir les lignes d'approvisionnement des troupes en Corée. Cet engagement n'était pas de mince taille. Sans troupes au sol à sa disposition, le Gouvernement a décidé de lever un détachement spécial destiné au service en Corée, ou ailleurs, au besoin. La réponse à la demande de volontaires pour cette force armée a été remarquable. En moins de deux semaines, l'effectif visé était atteint et, comme le ministre l'a récemment annoncé à l'autre endroit, 3,000 hommes ont été engagés aux fins de remplacement,—ce chiffre a peut-être été dépassé aujourd'hui,—et ils sont actuellement aux centres d'instruction. Au début de l'affaire de Corée, l'effectif total autorisé des trois armes du Canada était de 50,912. Ce chiffre a maintenant été porté à 69,160, une augmentation de quatre dixièmes. Dans son discours prononcé il y a quelques jours, le ministre a affirmé que l'effectif des forces armées atteignait 56,962.

D'aucuns préférèrent se tenir à l'écart et blâmer le Gouvernement de n'avoir pas pris une attitude plus énergique. Pour ma part, je n'hésite pas à affirmer que nous n'avons aucun motif de rougir des mesures prises par le Canada. Notre pays a toujours accompli son devoir par le passé et il continue aujourd'hui à maintenir cette tradition. Je suis sûr que la grande majorité des Canadiens appuient actuellement le programme du Gouvernement.

En outre, il est heureux pour le Canada d'avoir à la direction du ministère de la Défense nationale l'honorable Brooke Claxton.

Des voix: Très bien!